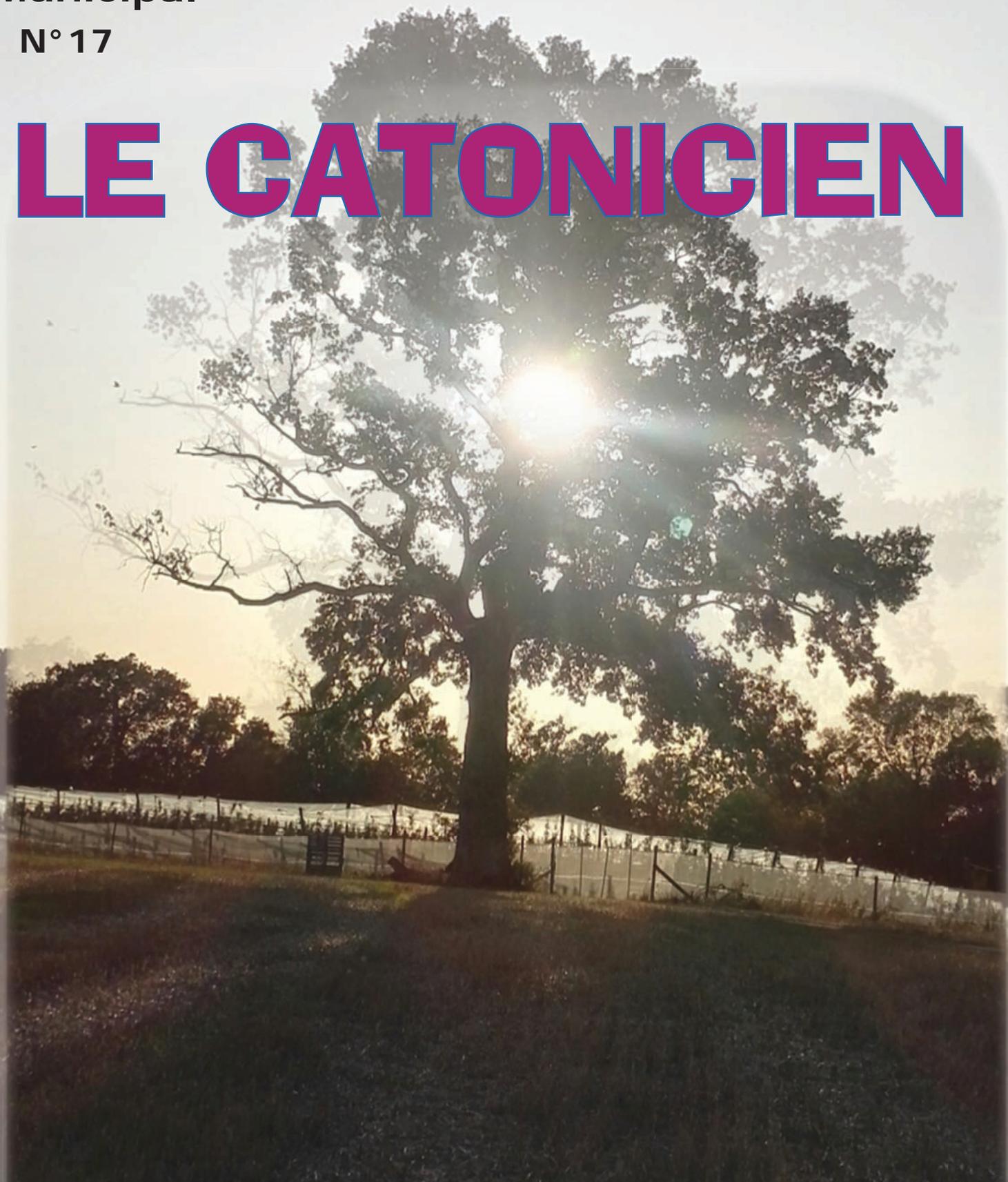


Bulletin  
Municipal

N° 17

Septembre 2019

# LE CATONICIEN



**CHENOU**



# SOMMAIRE

## Vie Administrative et Associative

• Mot du Maire	3
• Votre Mairie	3
• Conseil Municipal	4
• Tarifs Communaux	5
• Vie Associative	6
• Résultat des concours	6

## La vie à Chenu

• L'école et l'Association des amis de la FARE	7
• Civisme	8
• PLUI, Zonage	9-10
• Recensement, Travaux	11-12
• Chenu Info'	13-14
• Artisan sculpteur	15
• Récit par Yves de Saint Jean	16
• Les Cépages interdits	17
• Le Bleuet de France	18
• Les marchés aux alentours de Chenu	19

## Renseignements Utiles

• Formalités Administratives	20
• Renseignements Utiles	21
• Déchèteries	
• Gare	
• ENEDIS	
• Santé	22
• Administratif, Emploi, Divers	23
• Transport scolaire	24
• Clic, Services à la personne	25
• Santé et social	26

### Dernière page de couverture :

- L'équipe de rédaction
- Numéros de téléphone
- Les Entreprises de Chenu

### Photo de couverture :

1984, l'exploitant ne trouve rien de mieux que de brûler plusieurs sacs d'engrais en plastique de 500 kg au pied même du chêne. Dans les années suivantes, boursoufflure puis nécrose.

2017, le bris de très grosses branches démontre que cet arbre remarquable pose désormais un problème de sécurité.

## Le Mot du Maire

### Chers Catoniciens,



Merci à tous de la confiance que vous m'avez témoignée depuis 30 ans, cinq mandats dont trois de maire, le dernier va bientôt s'achever.

Pendant ces années, j'ai essayé de servir au mieux les intérêts de Chenu et de ses habitants. Beaucoup a été accompli par vos conseils municipaux,

tant dans le domaine des investissements que pour ce qui est de la gestion courante, de l'entretien, mais je suis consciente que les souhaits de chacun n'ont pu être toujours réalisés. Et, comme vous le savez tous, les pouvoirs de votre conseil ont beaucoup changé au cours des dernières années : des pans entiers de la gestion communale lui échappent désormais et sont pris en charge directement par l'intercommunalité, ainsi que, bien entendu, les financements correspondants. Croyez bien que ce n'est pas toujours facile de faire entendre la voix d'un petit village dans une communauté de communes dont

la taille et les pouvoirs s'étendent de plus en plus. Dans quelques mois, vous aurez à élire un nouveau conseil municipal et à lui donner tout votre appui pour qu'il puisse défendre vos intérêts.

Et merci, en votre nom à tous, à notre secrétaire de mairie, Marie Odile, qui va prendre sa retraite après avoir consacré 33 années au service de la commune de Chenu. Nous aurons l'occasion de lui témoigner tous ensemble notre reconnaissance pour la gentillesse et l'attention à chacun avec lesquelles, sans compter son temps, elle a dévoué sa compétence à la bonne marche de la mairie pendant toutes ces années.

Belle fin d'été et bonne rentrée à tous

**Solange Carré,**  
Le Maire

## Votre Mairie

### • Horaires d'ouvertures au public :

Les mardi - jeudi - vendredi :

de 09h00 à 12h30

Le samedi : de 09h00 à 11h00

### ► Le personnel communal :

#### • Secrétaires de Mairie :

Marie Odile Huyghes Despointes & Frédérique Ménil

#### • Agent d'entretien :

Alexandre Manceau

### + services proposés :

- Photocopies (0,30€)

- Accès à internet



Rue principale - 72500 Chenu

☎ 02.43.46.00.56

✉ [mairie.chenu@wanadoo.fr](mailto:mairie.chenu@wanadoo.fr)

### ► Flash appel aux habitants

Le desherbage manuel ou mécanique de la voie publique demande beaucoup de temps.

Notre employé communal, Mr Manceau, le fait à ce jour, mais la municipalité souhaite et demande l'aide des propriétaires riverains afin de lui faciliter la tâche.

### ► arc locatif appartenant à la municipalité de Chenu :

#### • Appartement Est de la mairie

##### Comprend :

1 cuisine,  
1 salon/salle à manger,  
1 salle de bain,  
3 chambres



#### • Appartement Etage de la mairie

##### Comprend :

1 cuisine,  
1 salon/salle à manger,  
1 salle de bain,  
1 chambre



#### • Appartement des Provinces

##### Comprend :

1 salon/salle à manger avec coin cuisine  
1 salle de bain,  
3 chambres  
1 petite cour extérieur

*Pour tout renseignement sur les tarifs et disponibilités de ces logements, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie.*

## Le Conseil Municipal

### Les Elus :



**Solange Carré**  
Arboricultrice retraitée  
**Maire**



**Eric Martineau**  
Arboriculteur  
**1<sup>er</sup> Adjoint**



**Jean-Pierre Avril**  
Plombier retraité  
**2<sup>ème</sup> Adjoint**



**Gérard Poussin**  
Agriculteur retraité  
**3<sup>ème</sup> Adjoint**



**Guillaume Boutignon**  
Conseiller Arboricole  
**Conseiller**



**Alain Cheneveau**  
Charpentier-Couvreur  
retraité  
**Conseiller**



**Edouard Gouyé**  
Juriste d'entreprise  
Retraité  
**Conseiller**



**Thierry Lecerf**  
Statisticien décisionnel  
**Conseiller**



**Dominique Ménard**  
Agriculteur  
**Conseiller**



**Marie Narbonne**  
Aide Soignante  
**Conseiller**



**Fabrice Porcheron**  
Arboriculteur  
**Conseiller**

### • Les Commissions

#### PRÉSIDENTE DE DROIT : SOLANGE CARRÉ

##### Communauté de communes:

Solange Carré ; Eric Martineau

##### S.I.V.O.S. de la Fare:

Solange Carré ; Jean-Pierre Avril ; Guillaume Boutignon (Suppléant Fabrice Porcheron)

##### Délégués du S.I.A.E.P. de Chenu (Eau Potable):

Gérard Poussin ; Fabrice Porcheron (Suppléant: Thierry Lecerf)

##### Correspondant Défense :

Thierry Lecerf

##### Référent à la sécurité routière:

Gérard Poussin

##### Commission d'Appel d'Offres:

Jean-Pierre Avril ; Gérard Poussin ; Alain Cheneveau (Suppléants : Eric Martineau ; Thierry Lecerf ; Fabrice Porcheron)

##### Commission Finances:

Eric Martineau ; Jean-Pierre Avril ; Gérard Poussin ; Guillaume Boutignon

##### Commission Voirie:

Jean-Pierre Avril ; Gérard Poussin ; Alain Cheneveau Edouard Gouyé ; Dominique Ménard ; Fabrice Porcheron

##### Commission Bâtiments:

Eric Martineau ; Jean-Pierre Avril ; Marie Narbonne ; Alain Cheneveau ; Edouard Gouyé Thierry Lecerf

##### Comission Urbanisme = Comission Voirie+ Comission Bâtiments

##### Commission Animation et

*Événements (fleurissement, fêtes et cérémonies):*

Eric Martineau ; Jean-Pierre Avril ; Gérard Poussin ; Thierry Lecerf ; Marie Narbonne

##### Commission Culturelle (animations à la Grange Dimière ou à l'église)

Eric Martineau ; Jean-Pierre Avril ; Guillaume Boutignon ; Alain Cheneveau ; Edouard Gouyé Marie Narbonne + Odile Cheneveau + Raphaël Claude Pellerot + Gilles Rochette

##### Commission Communication

*(Le Catonicien)*

Eric Martineau ; Thierry Lecerf ; Edouard Gouyé ; Marie Narbonne + Elodie Pichonneau + Gilles Rochette

### PERMANENCES

#### Eric Martineau

-> vous reçoit sur rendez-vous

#### Jean-Pierre Avril

-> Le Vendredi de 11h à 12h

#### Gérard Poussin

-> Le Mardi de 11h à 12h

#### Le Maire - Madame Carré

vous reçoit sur rendez-vous

# Tarifs Communaux

## Location :

### • La Grange Dimière:



- Capacité : 347 personnes
- Surface : rdc-180 M<sup>2</sup> - étage-157 M<sup>2</sup>
- Vaiselle non fournie
- Caution de 1000€
- Chauffage : - 50 € /j
- - 90€ le Week-end du 01/10 au 30/04
- Forfait nettoyage : 300 €

### Tarifs :

#### • Pour les habitants de la commune :

- 1 journée de 8h à 18h le week-end : 250 €
- 1 journée de 8h à 8h le week-end : 300 €
- Week-end : 400 €

#### • Pour les habitants hors commune :

- 1 journée de 8h à 18h le week-end : 500 €
- 1 journée de 8h à 8h le week-end : 600 €
- Week-end : 800 €

- Plus tarif unique pour tous les habitants :
- Location pour une journée en semaine (de 8h à 8h) : 200 € (du lundi au vendredi)
- Location pour un vin d'honneur sans repas ou pour une réunion (demi-journée) : 150 €
- \* La location de la Grange Dimière inclut la salle communale et les sanitaires

### Le règlement de la location et de la caution

devront correspondre au compte bancaire personnel de la personne demandant la location de la Grange Dimière.

Chaque Association de la commune pourra bénéficier d'une utilisation gratuite des salles hors chauffage et ménage.

Pour toutes demandes, merci de vous adresser à la mairie.

## Autres tarifs communaux :

### • Cantine et Garderie Scolaire 2017/2018 :

Repas : Enfants 3,12€ et Adulte : 5,30€  
La garderie est maintenant gérée par la communauté de commune.

### • Redevance Assainissement :

Forfait : 60,00€  
Prix du m<sup>3</sup> consommé : 1,04€  
( 0,89€ +0,15€ redevance agence de l'eau )

### • Taxe raccordement au réseau

assainissement : 762€

### • Le logement de la Grange Dimière:

- Capacité : 14 personnes maximum
- Forfait nettoyage : 50 €



### Comprend :

- 1 cuisine,
- 1 salon,
- 1 salle de bain,
- 3 chambres.

### Tarif de location :

- 10€/lit et par nuit
- 120€/we à l'occasion d'une location de la salle communale

### • La Salle communale :



- Capacité : 50 personnes
- Caution de 500€
- Forfait nettoyage : 50 €
- Chauffage : - 15€ /j
- - 25€ par week-end du 01/10 au 30/04

### Tarifs :

#### Avec vaisselle :

100€/j et 150€/Week-End

#### Sans vaisselle :

70€/j et 110€/ Week-end

- vin d'honneur avec ou sans vaisselle 40€

\*\* vaisselle perdue/cassée :

- 1,60€ / tasse, soucoupe, couvert ou verre
- 3,10€ / assiette et 3,90€ / carafe

### • Barnum :

Dimensions : 5m x12m

Tarif : 160€

Caution : 500€

L'utilisation doit se faire uniquement sur la commune  
L'association AFN bénéficiera d'une location gratuite supplémentaire pour le banquet du 8 Mai

## La vie Associative

### ACHENU

Association Cheminement Histoire  
Environnement Nature Usage  
Pdt : M<sup>R</sup> Gilles ROCHETTE  
Le Haut Barré  
02.43.46.04.17

### A.F.N.

(Anciens Combattants)  
Vice Pdt : M<sup>R</sup> Georges LEHOUX  
18 rue de la petite brosse  
02.43.46.02.60

### Amicale des Sapeurs Pompiers

Pdte: M<sup>ME</sup> Sandra MARTINEZ  
La Cailletière  
St Germain d'Arcé  
06.16.60.18.34  
sandram72@hotmail.fr

### Club de Pétanque

Pdt : M<sup>R</sup> Franck LESPORT  
20 rue J.F. Tertrain  
37330 COUESMES  
02.47.49.92.01

### Club des Aînés Ruraux

Pdt : M<sup>R</sup> Gérard PELLEROT  
1 place de l'Eglise  
02.43.46.00.58

### Comité des Fêtes

Pdte : M<sup>ME</sup> Frédérique MÉNIL  
Mairie rue principale  
06.74.94.36.57

### Les Amis du SIVOS

Pdte: M<sup>ME</sup> Graziella CHAPIN  
La Roussellerie  
06.50.38.53.31

### Société de Chasse

Pdt : M<sup>R</sup> Pierre MÉNARD  
8 rue du Ruisseau  
02.43.46.02.75

### Société de Musique

Pdt : M<sup>R</sup> Michel BOUDEVIN  
Les Basses Varennes  
02.43.46.02.34

## Résultat des concours 2018

La remise des prix a eu lieu le Vendredi 19 Avril à 18h30 à la Grange Dîmière

### Concours des maisons fleuries

#### Le Jury :

M<sup>R</sup> Michel RAVENEAU / M<sup>me</sup> Françoise LEMONNIER (*Dissé sous le Lude*)  
M<sup>me</sup> Prescilla MERIEN / M<sup>R</sup> Gérard RENVAZE (*La Chapelle aux Choux*)  
M<sup>me</sup> Marie France NARBONNE / M<sup>R</sup> Jean Pierre AVRIL (*Chenu*)

#### 1<sup>ère</sup> catégorie:

##### Jardin visible de la rue

- 1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> Martine POILVILAIN
- 2<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> & M<sup>me</sup> Christian BOUSSIN
- 3<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> & M<sup>me</sup> Daniel Pierre MENARD
- 4<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> & M<sup>me</sup> Georges LEHOUX
- 5<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> André PORCHERON/  
M<sup>me</sup> Monique SERPIN

#### 2<sup>ème</sup> catégorie:

##### Décor floral sur la voie publique, terrasse etc ...

- 1<sup>er</sup> M<sup>R</sup> Roger GONVALES
- 2<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> Raymond BOUSSIN
- 3<sup>ème</sup> M<sup>me</sup> Rolande MENARD
- 4<sup>ème</sup> M<sup>me</sup> Rolande POUSSIN
- 5<sup>ème</sup> M<sup>me</sup> Raymonde ROHEE

#### 3<sup>ème</sup> catégorie:

##### Maisons en campagne

- 1<sup>er</sup> M<sup>R</sup> Bernard BRAULT
- 2<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> & M<sup>me</sup> Edouard GOUYÉ
- 3<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> Frédéric TOUSSAINT
- 4<sup>ème</sup> M<sup>me</sup> Jacqueline PELLETIER
- 5<sup>ème</sup> M<sup>R</sup> & M<sup>me</sup> J-C PORCHERON

### Concours des maisons illuminées

#### Le Jury :

M<sup>me</sup> Marie France NARBONNE / M<sup>R</sup> Jean Pierre AVRIL / M<sup>R</sup> Eric Martineau (*Chenu*)

- |                                                                     |                                                                        |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> M <sup>me</sup> Martine POILVILAIN                  | 7 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Michel BOUDEVIN      | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>R</sup> Alain GINER      |
| 2 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Albin SELO-SCHAFF | 8 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Olivier LEMARQUAND   | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>R</sup> Thierry LECERF   |
| 3 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Christophe GONIN  | 9 <sup>ème</sup> M <sup>me</sup> Graziella CHAPIN                      | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>me</sup> Maryline MENARD |
| 4 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Jacques JOUVET    | 10 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Jean-Michel LAURENT | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>R</sup> Pascal MILON     |
| 5 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> & M <sup>me</sup> Emmanuel FROGER   | 11 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> Jacky MEZIERES                        | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>R</sup> Raphaël PELLEROT |
| 6 <sup>ème</sup> M <sup>R</sup> Christophe THEUIL                   | 11 <sup>ème</sup> ex M <sup>R</sup> Claude PERRIER                     |                                                      |

Les inscriptions pour participer aux concours sont à faire à la mairie.

## L'école et l'association des amis du SIVOS de la Fare

Le SIVOS regroupe les élèves de Chenu et de St Germain d'Arcé.

**A** la rentrée 2019, 56 élèves seront scolarisés dans le SIVOS.

**A Chenu :**

**Marie Vallée** assurera la direction et l'enseignement pour la classe de petite, moyenne et grande sections de maternelle (21 élèves).

**Sophie Pineau** (déjà présente cette année en maternelle) encadrera la classe de CP/CE1 (16 élèves).

**A St Germain d'Arcé:**

**Laëtitia Roboam** sera de nouveau présente pour encadrer les 19 élèves de CE2/CM1/CM2 .

Des blasons ont été effectués par les élèves cette année, exposés au comice de St Germain d'Arcé le week-end du 24 et 25 août 2019.



### • L'association des Parents d'élèves est toujours aussi active!

Ses membres ont organisé de nombreuses manifestations qui ont permis de récolter des fonds. Comme le marché de Noël, le Carnaval, la fête de l'école avec la participation des parents volontaires mais aussi des ventes faites par les différents élèves comme des brioches et des chocolats. Avec cet argent, ils ont financé une journée cirque à Fresnay sur Sarthe pour tous les élèves du SIVOS qui ont adoré !

Présidente : M<sup>me</sup> Graziella Chapin.



## Civisme

Nous sommes heureux d'habiter dans un village où il fait bon vivre.

Respecter ses voisins, avec leurs différences, est primordial, surtout si l'on veut être respecté.

Très souvent, le mécontentement est lié à un manque de dialogue et concertation.

En effet, quelquefois des Chenuais sollicitent la municipalité afin de faire respecter les règles, ce qui est normal. C'est pourquoi nous tenons à en rappeler quelques-unes :

- Concernant le bruit, règles définies par l'Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage applicable en Sarthe. La règle de base est la suivante :

*"Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.*

*Ce qui induit le fait que si vous vous accordez avec votre voisin ou vos voisins, ces règles peuvent ne pas s'appliquer."*

### Extraits de l'arrêté :

• **Article 7 :** L'emploi des dispositifs sonores d'effarouchement des oiseaux doit être limité aux quelques jours durant lesquels les semis ou les récoltes doivent être sauvegardés.

Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour (heure légale). Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation.

• **Article 8 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 H 30 à 19 H 30, les samedis de 9 H à 19 H, les dimanches et jours fériés de 10 H à 16 H.

• **Article 9 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

• **Article 13 :** L'utilisation de véhicules tous terrains, sur terrains privés ou ouverts au public, l'implantation d'activités sportives et de loisirs bruyants, l'usage d'engins motorisés sur les cours d'eau et plans d'eau, ne devront pas être une cause de gêne pour la tranquillité des riverains, des promeneurs ou autres utilisateurs du site.

### Si vous souhaitez lire en intégralité cet arrêté :

*" Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 "*  
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

- Pour ce qui est des poubelles, veuillez les ramasser après le passage des camions Véolia. Et si vous n'êtes pas présent, vous pouvez peut-être demander à votre voisin.

- Attention, les feux sont interdits, les déchets doivent être emportés à la déchetterie. De même que nous retrouvons bien trop souvent des poubelles en sacs ou non, dans la nature, ce qui est intolérable ! A chaque fois nous recherchons les auteurs de ces infractions et, lorsque nous les retrouvons, nous les poursuivons.

- Dératisation : nous dératisons les égouts de Chenu, avec une société spécialisée afin de réduire la population de rats, mais nous n'intervenons que sur le domaine public. La municipalité ne peut être tenue responsable des rats chez les particuliers c'est pourquoi nous vous invitons à **participer activement** à cette dératisation, si besoin chez vous.

- Nettoyage : Le balayage du village par notre unique employé communal, lui demande beaucoup de temps, c'est pourquoi nous vous demandons d'entretenir les trottoirs, désherbage, balayage.

La municipalité s'efforce de rendre le village plus beau  
et plus agréable à vivre  
Alors essayons tous d'y contribuer.



## PLUi, zonage

### Règlement : ce qui change pour les propriétaires

**L'**élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal des 19 communes de la Communauté de Communes Sud Sarthe entre dans sa dernière phase. Ces derniers mois, les élus du Sud Sarthe ont défini les nouvelles règles qui s'appliqueront demain à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

Le 11 juillet 2019, le projet de PLUi a été arrêté par le Conseil Communautaire, marquant ainsi le début des consultations administratives et du public.

Dans les mois à venir, le PLUi pourra alors être approuvé par le Conseil Communautaire avant son entrée en vigueur début 2020.

Il remplacera à terme l'ensemble des documents communaux :

- les cartes communales de La Bruère-sur-Loir, Coulongé, Chenu et Verneil-le-Chétif,

- les Plans d'Occupation des Sols (POS) La Chapelle-aux-Choux, Dissé-sous-Le-Lude, Mansigné, Saint-Jean-de-La-Motte et Requeil,

- les Plans locaux d'urbanisme (PLU) d'Aubigné-Racan, de Château-l'Hermitage, Luché-Pringé, Le Lude, Mayet, Pontvallain, Vaas et Yvré-le-Pôlin

ainsi que

- l'application du règlement national d'urbanisme (RNU) de Saint-Germain-d'Arcé, Sarcé et Savigné-sous-le-Lude.

#### ● Constructibles ou pas ?

**Chaque terrain est susceptible de changer de zone.**

**La modification du classement d'une parcelle dans le PLUi entraîne un sursis à statuer sur toutes les demandes d'urbanisme (c'est-à-dire un délai de non-réponse jusqu'à l'approbation du PLUi).**

**-->> Une enquête publique est prévue en novembre 2019 afin que vous puissiez formuler vos observations sur le PLUi.**

**Les cartes de zonages, le règlement et l'ensemble des documents composant le projet sont consultables dans les mairies aux heures d'ouverture ou via internet :**

- <https://urban-ism.fr/ccss-je-me-renseigne>
- [www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)

**L**a municipalité de Chenu a fait le choix d'alerter les propriétaires et locataires d'immeubles hors bourg sur Chenu, par message dans les boîtes aux lettres, en ce début d'année 2019. Beaucoup de Catoniciens ont répondu à cette enquête en renvoyant les photos et plans de parcelles demandés.

Les demandes ont été traitées par les services d'urbanisme et ont bien été prises en compte. Il n'est pas trop tard si vous n'avez pas répondu.

**Mais lors de l'enquête publique, il faudra vous manifester !**

**ET RAPPORTER TOUS LES DOCUMENTS .**

**N'hésitez pas à contacter la mairie, si vous avez la moindre question sur le devenir de vos bâtiments.**

**Les Catoniciens vivant dans le village, l'enveloppe urbaine, ne sont pas concernés par cette enquête.**

## PLUI, zonage Enquête

**D**ans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, vous avez la possibilité d'identifier des bâtiments (granges, annexes...), hors agglomération ou centre-bourg, afin d'en changer la destination pour devenir une habitation ou un gîte par exemple.

### Cette possibilité est offerte sous certaines conditions :

- dès lors qu'elle n'est pas incompatible avec l'activité agricole ou la qualité paysagère du site et qu'elle ne les compromet pas,
- la construction doit être traditionnelle (*en pierre....*) et facilement détachable de l'habitation (*desservies par les réseaux, au droit de propriété*).
- Chaque changement de destination devra être identifié sur les cartes de zonage (*plan disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)*) avec un numéro se rapportant à une photo du bâtiment (*cf photos ci-dessous*).



■ Bâtiment pouvant faire l'oeuvre d'un changement de destination

### Pour plus d'informations :

- La charte agriculture et urbanisme est téléchargeable sur le site de la Préfecture de la Sarthe :  
<http://www.sarthe.gouv.fr/la-charte-agriculture-et-urbanisme-a4535.html>
- La fiche 12 est spécifiquement dédiée aux changements de destination :  
[http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_12\\_constructions\\_nons\\_liees\\_a\\_l\\_activite\\_agricole.pdf](http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_12_constructions_nons_liees_a_l_activite_agricole.pdf)

Alors, si vous habitez à la campagne, hors du village de Chenu, et que vous souhaitez que nous inscrivions sur cette carte PLUI un de vos bâtiments susceptible de changer d'affectation dans les années à venir, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## Recensement, Travaux

### ◆ Recensement

**Le recensement de la population de notre belle commune a eu lieu du 17 janvier au 16 février 2019 et voici le compte-rendu :**

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population totale a été établie à 451 personnes, comprenant une population municipale de 431 personnes et 20 personnes comptées à part.

Les personnes comptées à part sont soit des mineurs, étudiants qui ne résident pas toujours à Chenu ou des personnes âgées ayant leur maison à Chenu mais qui peuvent être en maison de retraite, maison de santé...

Les résidences secondaires ne donnent plus de résidents sur la commune.

C'est pourquoi nous assistons à une légère baisse au global de la population mais qui est surtout la conséquence de ce changement de méthode de calcul.

En réalité, la population se stabilise entre 417 (en 2011) et 431 (en 2016) personnes résidant réellement sur le village de Chenu.

**La municipalité remercie Mr Olivier Lemarquand qui a procédé au dernier recensement.**

**De même que nous remercions les personnes qui ont rempli sans sourciller les informations relatives à ce recensement. Celui-ci est obligatoire et en cas de refus, c'est le Maire et les Adjointes qui se sont déplacés.**

**En dernier ressort, c'est la gendarmerie qui fait le recensement.**

### ◆ Travaux, aménagement du bourg

**Depuis quelques temps, la municipalité s'efforce d'améliorer la circulation, en réduisant la vitesse dans le village.**

**C'**est pourquoi, sur la route départementale traversant le village, rue Principale et Grand'Rue, des chicanes ont été installées.

Le virage, rue Principale, près du Paty, a été réduit en largeur afin de faire ralentir les véhicules.

A ce jour, seule une portion de voie est limitée à 30 km/h alors que nous souhaitons **une zone 30**, ce qui est différent.

Cette zone est en cours de validation par les services voirie compétents et devrait être prochainement installée dans le village.

Nous ne sommes pas libres de faire et imposer ce que nous souhaiterions. **La zone 30** démarrera à l'entrée du Paty, pour descendre Grand'Rue, jusqu'à la rue du Ruisseau, puis remontera, pour englober la place de l'église.

**D**evant le commerce, la chaussée sera rétrécie afin de ne laisser passer qu'un seul véhicule.

Il faut savoir que dans une zone 30, la priorité est donnée aux piétons, et donc, plus besoin de passages piétons. **Une zone 30** doit être limitée en surface afin qu'elle soit respectée.

Nous sommes bien conscients que les conducteurs qui ne respectent pas les limitations de vitesse, ne seront pas ralentis par des panneaux ou autres aménagements. C'est pourquoi nous avons installé un radar pédagogique rue St Jean, qui enregistre, les vitesses, avec nombre et heure de passages par jour.

Ces données peuvent ensuite être transférées à la gendarmerie qui les analyse et vient ensuite constater, verbaliser.

**A ce jour, le vrai ralentisseur efficace est la présence des gendarmes.**

**C'est pourquoi nous vous recommandons de respecter les limitations de vitesse.**

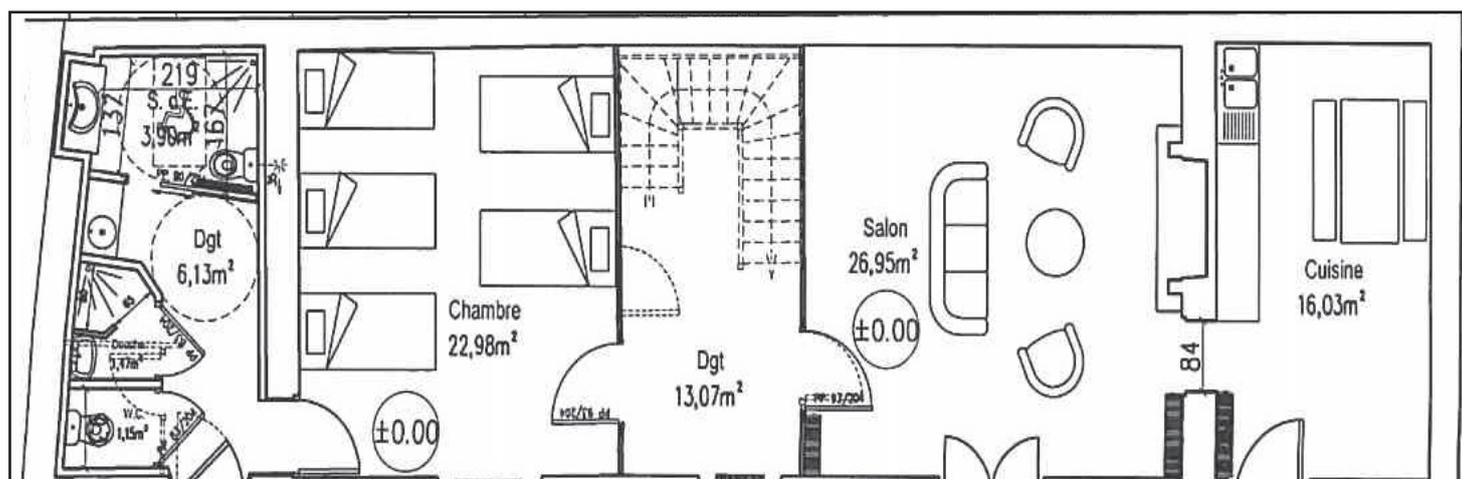
## ◆ Travaux suite, la Maison de Marthe

**L**a future résidence d'artistes, Maison de Marthe, près de la Grange d'imière a pris du retard.

La municipalité a contacté plusieurs architectes, et c'est AFB architecture à Château du Loir qui a été retenu pour conduire les travaux d'aménagement de la maison.

Les plans des travaux de la maison ont été validés (voir plan ci-dessous).  
Après les appels d'offres, les travaux pourront commencer.

Cette maison pourra être louée en même temps que la Grange pour des mariages, fêtes...  
et permettra la résidence d'artistes avec la Grange.  
Il sera possible de louer occasionnellement cette maison.



### • • Détails du plan • •

- La cuisine restera à droite.
- Le séjour-salon, au centre de la maison, servira aussi de chambre dortoir.
- La petite chambre centrale sera une chambre dans un premier temps, mais elle servira surtout de cage d'escalier à l'avenir pour accéder à l'étage.
- Une porte extérieure sera percée afin d'avoir une entrée centrale.
- Une grande chambre permettra de placer 5 à 6 lits.

Une salle de bain avec WC, trois lavabos, une douche et une douche WC handicapés, sera accessible par l'extérieur, pour les locations de la Grange d'imière.

# Chenu Info'

## → LA FIBRE

**D**epuis quelques mois, la fibre s'installe en aérien au-dessus des poteaux téléphoniques. Après avoir élagué les arbres qui se situaient proches du passage des câbles téléphoniques, la société gestionnaire de l'installation a d'abord fixé en haut des poteaux un T en métal pour accrocher le câble contenant la fibre.

Cette phase est actuellement bien avancée comme nous le montrent les photos (entre La Croix Thibon et Le Moque Souris sur la D30 en sortie de bourg vers Brèches).

Dès que le réseau sera mis en service, il ne vous restera qu'à appeler au

**0 800 800 617** Service & appel gratuits

et un fournisseur d'accès pour vous raccorder et ainsi profiter des avantages de ce nouveau canal de diffusion de l'information (plus rapide, moins capricieux, ...) qui remplacera votre ligne téléphonique actuelle.



### • Rappel :

La fibre vous permettra de téléphoner, de surfer sur internet, elle remplacera votre abonnement téléphonique (ADSL) actuel. De plus, il n'y a aucune obligation de passer à la fibre.

**Un dépliant d'informations est disponible en mairie.**

## → Information des manifestations dans Chenu

Nous souhaitons, bien évidemment, que vous participiez à la vie associative, mais ce qui nous semble le plus important, c'est que vous soyez informés à temps des différentes manifestations dans le village. Après, libre à vous de choisir...

### Pour s'informer :

- b** log achenu (<http://achenu.blogspot.com/>)
- p** anneau d'affichage près de la mairie
- c** ommunication de votre adresse mail pour recevoir les infos

Dites-nous comment vous souhaitez être informés, et nous étudierons vos propositions  
Faites vos suggestions à :

- Gérard Pellerot      02 43 46 00 58 (Ainés Ruraux)
- Frédérique Ménil    06 74 94 36 57 (Comité des Fêtes)
- Gilles Rochette      02 43 46 04 17 (ACHENU)

# Chenu Info'

## ➔ Sortir à Chenu

### • Le Café de la Gare

**est ouvert !** Bruno BRIMBAL organise très souvent des concerts les vendredis soirs. Afin de respecter les consignes de sécurité, les concerts se déroulent à l'extérieur sous un barnum.

Pour connaître les dates des concerts, veuillez vous connecter sur sa page Facebook :

"[www.facebook.com/cafedelagarechenu](http://www.facebook.com/cafedelagarechenu)" **ou sur le site "Achenu.blogspot.fr"**

Et venez écouter de la bonne musique, du rock, du blues, de la chanson française...

### • La Pom'Gourmande

Là où il fait bon manger à Chenu, à **La Pom'Gourmande** sur la place de l'église.

Ouvert de :  
8h30 à 15h du lundi au vendredi  
9h à 12h30 le samedi pour la poste (hormis lors du service de restauration), le bar, les journaux et le dépôt de pain (à commander la veille).

• **Soirée à thème une fois par mois :**

-->Septembre "Moule-frites" réservation au 02.43.44.83.66

L'information est faite via Facebook "*La Pom'Gourmande*"  
De plus, il est possible à partir de 20 personnes (45 maxi) de réserver le restaurant le soir (demander un devis auprès de Fabrice).



## •• Dates à retenir :

**La municipalité est heureuse de vous faire part et vous invite à participer :**

### • 21 et 22 septembre 2019 :

Journées européennes du patrimoine, exposition à la grange dimière, église et château du Paty.

### • 19 octobre 2019 :

Concert de Jazz à la Grange dimière par l'association Achenu.

### • 23 novembre 2019 :

Concert avec le Brass'Band de Tours, avec la communauté de communes.

### • 30 novembre 2019 :

Salon littéraire avec exposition de peinture, avec l'association Achenu.

*Retrouvez les dates et précisions sur le blog : [achenu.blogspot.fr](http://achenu.blogspot.fr)*

## ➔ Actualités

**N**ous tenons à remercier le lieutenant **Claude Corroyer** pour tout ce qu'il a fait en tant que chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Chenu St Germain et félicitons le lieutenant **Fabrice Porcheron** pour cette prise de fonction en date du 29 mars 2019.

**La municipalité soutient ses Sapeurs-Pompiers et si vous êtes intéressés, femmes ou hommes, pour le devenir, vous pouvez contacter Mr Fabrice Porcheron, ou la mairie qui transmettra.**



# Artisan sculpteur des momuments historiques

## Qu'est-ce c'est ?

Un artisan sculpteur agréé monuments historiques restaure en collaboration avec des entreprises de tailles de pierres, agréées également, les monuments historiques, les châteaux les églises et les cathédrales.

### Angelot Hotel Pincé à Angers en 2013



Vestige de l'angelot



Reproduction de l'angelot

## Que fait-il ?



Son travail consiste à refaire à l'identique les sculptures détériorées par le temps et les intempéries ou à les recréer s'il n'y a plus de sculptures lisibles, à partir de dessins et/ou de maquettes proposées à l'architecte en chef des monuments historiques responsable des travaux.



- Les principaux styles de nos régions s'étendent du style Roman 12<sup>ème</sup> siècle, style Gothique 13<sup>ème</sup> siècle au 15<sup>ème</sup> siècle et le style Renaissance 16<sup>ème</sup> siècle.

*Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner à Xavier au 06 87 00 81 25*

## Récit par Yves de Saint Jean

**C**e matin-là, comme chaque matin, je faisais le tour du jardin, projetant ici et là les travaux de la journée ; couper les fleurs fanées, biner les carottes et les betteraves, butter les pommes de terre...

**Il y a toujours à faire. Entre les grandes fleurs jaunes des tournesols, j'entrevois le clocher du village.**

**L**e temps était calme et doux. Soudain, un oiseau pas plus gros qu'une noix vint se percher au sommet d'un piquet de pied de tomates. Son poids aurait à peine fait courber un brin d'herbe.

Je le regardais, intrigué. Il ne semblait pas être effrayé de ma présence.

A ma grande surprise, il prit la parole :

*" Je t'observe depuis quelque temps, je sais que tu es l'ami des oiseaux et des plantes. Tu les protèges, parfois même, tu leur parles. Je connais tes projets d'écrire leurs histoires et leurs bienfaits sur tes frères, les humains. Mais tu ignores sans doute, poursuivit-il, que je suis issu d'une très ancienne dynastie et que je suis un roi. Je ne ruine pas l'État, cinq à six graines me suffisent, une poignée de mousse et quelques poils de chèvre me font un lit douillet qu'une feuille de noisetier protège comme un baldaquin "*

Je lui fis part de mon étonnement.

*"Comment est-ce qu'un petit personnage comme toi a pu devenir roi ?"*

lui demandais-je.

*" Si tu le veux, installe-toi, je vais te raconter "*

**L**'affaire étant des plus étranges et ne voulant pas être seul à écouter ce mystère, j'ai appelé mes amis du potager. Rouges-gorges, mésanges et pinsons se sont installés sur les branches des pommiers, bourdons et abeilles ont cessé de butiner les bouquets de lavande et de bourrache. J'ai demandé aux grenouilles qui discutaient au bord du ruisseau de faire silence. Le couple de ramiers perché dans les grands sapins fut prié de cesser leur roucoulement. Une taupe de passage sortit la tête de sa galerie. Caillou, Séraphine et Agathe les trois chats de la maison s'installèrent à mes pieds. Les oiseaux, subitement inquiets, m'interrogèrent du regard. Je leur fis signe que tout allait bien et qu'il n'y avait rien à craindre. Juste après le dernier coup de huit heures au clocher du village, quand tout redevint silencieux dans la fine rosée de ce matin ensoleillé, du haut de son perchoir improvisé, notre petit oiseau gonfla ses plumes et commença un étonnant discours : "Il y a de cela bien longtemps, quand toutes les bêtes étaient douées de paroles, il arriva que le roi des animaux étant mort, il fallut lui trouver un remplaçant. Ainsi, en un lieu de la vallée du Loir, sur une grande île aujourd'hui disparue, tous les représentants des animaux se rassemblèrent. Les plus puissants se mirent au premier rang :

le lion, le tigre, le sanglier...

puis les plus gros : l'éléphant, l'hippopotame, le bœuf... les plus grands : la girafe, le dromadaire...

les plus rapides : le cheval, l'antilope, le cerf...

et les plus malins : le renard, le singe...



Aquarelle Yves de Saint Jean

**L**e poste devait être enviable et la place de choix car tous aspiraient au poste suprême. Après de très longues négociations, on tomba d'accord en disant que ce serait un oiseau car, celui-ci, plus léger et plus rapide pourrait ainsi se déplacer avec aisance pour surveiller les affaires d'un bout à l'autre de son royaume. Il fut convenu que la couronne serait posée sur la tête de celui qui s'élèverait le plus haut dans le ciel. Buse, vautour, cigogne, faucon, merle, hirondelle, pigeon... tous déposèrent leur candidature, impossible de dire combien ils étaient. On donna le signal et tous s'envolèrent dans un ciel bleu, sans nuage.

Une bonne moitié redescendit très vite puis les uns après les autres, ils renoncèrent. Seul, l'aigle montait, montait toujours plus haut. Enfin à bout de force et de souffle, il s'arrêta et sûr de sa victoire, il cria : " j'ai gagné ! C'est moi, je suis le roi !! ". Une surprise l'attendait car à quelques centimètres au-dessus de sa tête, il entendit une petite voix fluette : " Non, non tu es un menteur ! C'est moi le roi, regarde j'ai volé plus haut que toi ! " " Mais alors, demandais-je à notre conteur ailé, qui était cet oiseau qui volait au-dessus de l'aigle et comment a-t-il fait ? " "Cet oiseau, vois-tu, qui volait au-dessus de l'aigle, c'était mon ancêtre. Plus malin que les autres, juste avant le départ, il s'était glissé dans les plumes de l'aigle et il avait ainsi pu s'envoler à son tour sans peine. La manœuvre avait été d'une grande habileté. La grande assemblée des animaux fut frappée de stupeur. Elle ne voyait pas d'un bon œil le fait d'être gouverné par un si petit oiseau que le premier coup de vent allait souffler comme une graine de pissenlit. Mais il était monté plus haut que les autres et la justice des animaux voulut qu'il fût élu. Alors, en bonne politique, on trouva un arrangement et le congrès convint que l'aigle serait le roi et le petit oiseau : le Roitelet."

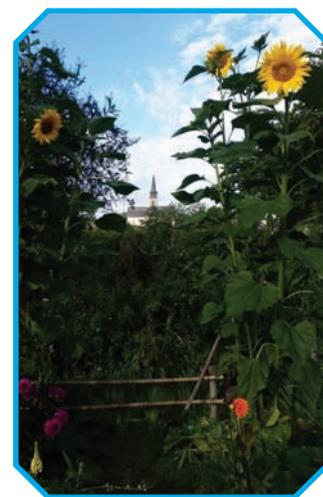


photo Yves de Saint Jean

# Les cépages interdits



**L**es cépages d'origine nord-américaine ont introduit de grandes maladies dès 1860 (mildiou, oïdium, phylloxera) et mis en péril la vigne européenne au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1880 les trois quarts du vignoble français ont disparu). " Depuis l'Antiquité, on n'avait jamais mis de produit chimique dans une vigne ", dit l'historien Pierre Gallet .

Les cépages nord-américains ont d'abord été le destructeur du vignoble européen puis le sauveur. En effet, le vignoble a été reconstitué avec leur apport, soit comme porte-greffe pour conserver nos cépages autochtones, soit comme parent pour des hybrides résistants aux maladies, qui ont été élaborés par centaines.

## Les cépages "Américains" ont ensuite été interdits pour des raisons :

- ▶ *De goût* (fort, désagréable!)
- ▶ *De toxicité* : une analyse poussée a été faite sur une parcelle centenaire de Jacquez sans aucun intran, résultat: aucune toxicité excepté quelques résidus de pesticides utilisés par le propriétaire précédent.
- ▶ *De sombres raisons économiques* (essor de la chimie, les cépages résistants aux maladies font du tort à ce commerce).
- ▶ *De surproduction* : en 1910, on produit autant qu'avant les ravages du phylloxera, et toujours plus, en particulier en Algérie.

Jusqu'à dépasser les 100 millions d'hectolitres en 1934! Certains députés préconisent alors de continger la production algérienne qui, bénéficiant d'un régime fiscal favorable, avait doublé en dix ans. C'est finalement l'interdiction de certains cépages qui est retenue. Freddy Couderc, amateur passionné, a étudié de près les débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi. Pour lui, pas de doute : cette vigne qui " prenait peu de maladie ", et qui nécessitait peu, ou pas de traitement, était " inadmissible " : il fallait à tout prix pouvoir vendre des produits chimiques ! ". Le passionné relève en effet que des cépages très productifs, mais nécessitant des soins particuliers, comme l'aramon, n'ont pas fait l'objet d'une interdiction. Les hybrides qui sont issus des croisements ont presque tous été évacués des vignobles français.

## Les cépages "Américains" présentent de multiples intérêts :

- ▶ *Bonne adaptation* à certains terroirs et besoin en traitements faibles à nuls.
- ▶ *Excellente qualité gustative*, avec une forte typicité des raisins et produits alimentaires dérivés : jus, sorbets, confitures, et bien sûr vins.

Ces cépages "étrangers" ont intégré la culture rurale dans de nombreuses régions d'Europe, et font désormais partie du patrimoine.

**Deux phénomènes menacent l'avenir de ces cépages :** Ils sont encore officiellement interdits dans l'Union Européenne (un règlement européen est en jeu). Si une tolérance est observée pour un usage amateur, les professionnels ne peuvent pas planter ces cépages sans aller au-devant de problèmes administratifs. Les treilles et vignes familiales, bien qu'encore nombreuses dans les campagnes, voient les anciens qui les entretiennent partir sans relève et avec eux les savoir-faire associés.

L'association "Fruits Oubliés" qui a documenté partiellement cet article est active auprès des élus, du ministère de l'agriculture, du parlement européen ... Vous pouvez approfondir le sujet auprès de cette association.

▶ **Information Association ACHENU** ◀

La prochaine marche à thème de l'association sera la vigne (prévue le 23 mai 2020).

## Le Bleuet de France

Le 25 octobre 2018, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, a lancé la campagne d'appel aux dons du Bleuet de France.

Depuis 100 ans, le Bleuet de France incarne le lien entre la Nation, ceux qui l'ont servi et ceux qui la servent aujourd'hui.

En 1915, les vétérans de la mobilisation au pantalon très voyant, donnent le surnom de « bleuets » aux jeunes recrues qui arrivent sur le front dans le nouvel uniforme bleu horizon.

Au sortir de la guerre, l'appellation devient un insigne. En effet, pour aider les mutilés, les blessés, deux infirmières de l'Institution Nationale des Invalides ont l'idée de leur faire confectionner des bleuets en tissu qui seront ensuite vendus à leur profit. Le Bleuet de France, fleur de mémoire et de solidarité, est né.

Au Royaume-Uni et dans d'autres pays du Commonwealth, ce sera le coquelicot (Poppy), symbole du sang versé, et inspiré du poème "In Flanders Fields" de John McCrae, un médecin militaire canadien. Dans ces pays, cette tradition est tellement ancrée que le

11 novembre y est communément appelé le « Poppy Day ». Le Bleuet et le Poppy, deux fleurs qui vont symboliser le souvenir et la renaissance.

Aujourd'hui, sous l'autorité de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), grâce aux dons collectés, l'œuvre nationale du Bleuet de France, continue de venir en aide aux blessés et victimes de guerre ou attentats terroristes. Le Bleuet de France finance également des projets pour promouvoir les valeurs citoyennes et transmettre la mémoire des conflits contemporains. S'il reste encore beaucoup à faire pour que le bleuet devienne aussi connu que son pendant britannique, l'ONACVG peut néanmoins compter sur un nombre toujours croissant de partenaires qui se mobilisent à ses côtés et sont fiers de manifester leur adhésion à ses actions. Sur l'ensemble du territoire, avec leur concours, le Bleuet est devenu de plus en plus visible.



**Le centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale a été l'occasion de redynamiser ce symbole national.**

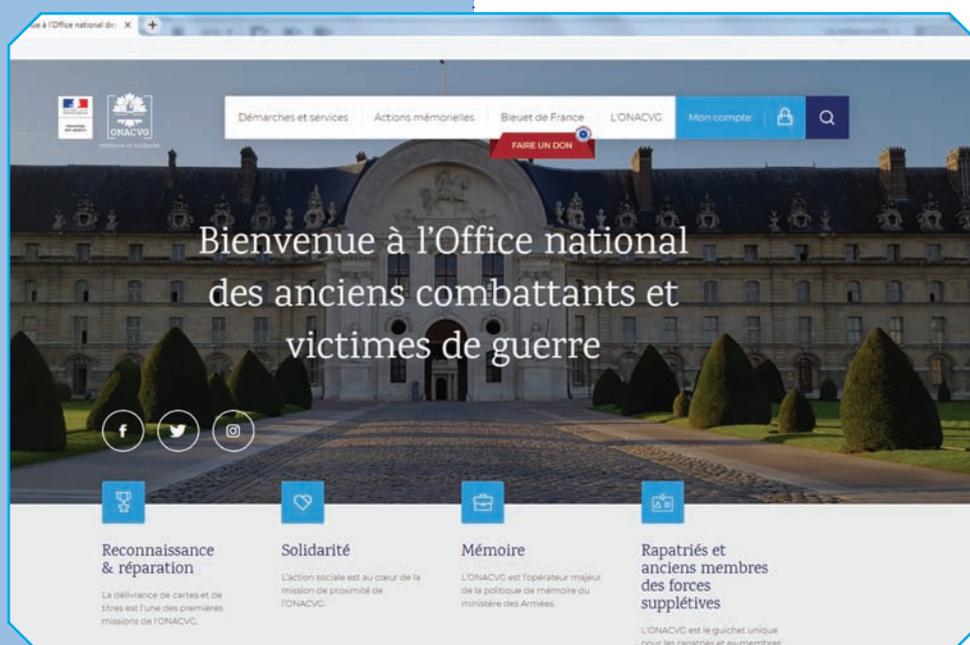
**Un renouveau marqué par une fleur directement inspirée des**

**premiers Bleuets conçus par les mutilés de la Grande Guerre, des affiches déclinées en spots TV et radio, un site Internet revisité,**

**et pour suivre l'actualité du Bleuet une adresse Youtube :**  
<https://www.youtube.com/channel/UCmQ3HwrZls62T0v4dguXQOg>  
**ainsi qu'un compte**

**Instagram: @bleuetdefrance.**

Nouveau site internet :  
<https://www.onac-vg.fr>



## Les Marchés aux alentours de Chenu !

*Les horaires peuvent varier en fonction de la météo et de la saison.*

### • Château-du-Loir (72500) environ 11 km

Ce marché a lieu toute l'année le samedi de 8h à 13h.

C'est un marché en plein air situé place de l'Hôtel de Ville avenue Jean Jaurès, avec environ 70 exposants (vêtements ; produits du terroir ; produits bio ; poisson ; fleurs ; boissons (bières) ; bazar ; artisanat ; alimentaire ; miel, etc.)

Pour plus d'informations, contacter le service foires et marchés de la mairie 02.43.38.18.00



### • Le Lude (72800) environ 14,1 km

Ce marché a lieu toute l'année le jeudi de 8h à 13h.

Situé place du Champ de foire, ce marché de plein air compte environ 15 exposants (alimentation, boisson, etc.).



### • Aubigné-Racan (72800) environ 10,1 km

Ce marché a lieu toute l'année le samedi de 8h à 13h.

C'est un marché en plein air situé place du Centre Ville de Foire, avec quelques exposants (alimentation, boisson, etc.).



### • Château-La-Vallière (37330) environ 7,4 km

Ce marché a lieu toute l'année le lundi de 8h à 13h.

Marché de plein air situé en plein cœur de la place du Champ de Foire, ce marché compte pas moins d'une trentaine d'exposants (alimentation, boisson, miel, etc.).



### • Saint-Paterne-Racan (37370) environ 11 km

Ce marché a lieu toute l'année le jeudi de 8h à 13h.

C'est un marché en plein air situé place de la République, avec environ 15 exposants (alimentation, boisson, etc.).



### → Commerçants Ambulants

**Une fois par semaine, des commerçants nous font le plaisir de venir à Chenu !  
Stationnés sur la place de l'église, ils nous proposent leurs produits frais.**

#### • Poissonnerie

Neptune Marée  
Mardi vers 10h30

#### • Charcuterie-Boucherie-Volaille-Traiteur

Mercredi à 11h00  
Walter FROGER  
37330 Château la Vallière  
"peut passer devant chez vous sur demande"  
02.47.24.05.80  
06.13.20.27.20

#### • Charcuterie-Boucherie-Traiteur

Jeudi  
Patrice GUENAUULT  
37390 Mettray  
"peut passer devant chez vous sur demande"  
02.47.87.07.41  
06.09.68.31.97

## Formalités Administratives



# Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Le site officiel de l'administration française : connaître vos droits, effectuer toutes vos démarches administratives.

Service-public.fr a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches administratives. C'est le site officiel de l'administration française, le portail unique de renseignement administratif et d'accès aux services en ligne. Le site service-public.fr a été créé en 2000.

Le site est accessible depuis tous supports : ordinateur, tablette ou mobile et s'intègre dans un projet global destiné à proposer aux usagers un point d'entrée unique d'information, d'orientation mais aussi de services en ligne. Organisé en fonction des besoins des usagers, le site répond à des questions telles que : " Ai-je droit à une aide au logement ? ", " Quel est le coût d'un passeport ? ", " Comment obtenir le formulaire de demande d'aide juridictionnelle ? ", " Puis-je faire mon changement d'adresse en ligne ? ", " Quels sont les horaires d'ouverture de la préfecture ? ", " Suis-je obligé de me déplacer pour refaire ma carte grise ? " etc.

### Quelques exemples de formalités que l'on peut accomplir sur Service-Public.fr

#### • Papiers - Citoyenneté •

État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité

#### • Famille •

Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité...

#### • Social-Santé •

Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées...

#### • Transport •

Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions...

#### ▶ À noter

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans concerne les CNI sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (attention cette prolongation ne s'applique pas aux personnes mineures, de plus certains pays n'acceptent pas cette prolongation.)  
(Pour plus d'infos : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Recensement militaire parcours de citoyenneté

Instauré par la loi du 28 octobre 1997, le Parcours de Citoyenneté comprend deux volets :

#### • Le volet obligatoire :

- 1-- L'enseignement de la Défense en classe de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup>.
- 2-- Le recensement s'effectue à la mairie de son domicile dans le mois qui suit le 16<sup>ème</sup> anniversaire. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
- 3-- La Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) permet de renforcer le lien entre les jeunes citoyens et la défense tout en les sensibilisant sur leurs responsabilités. Au cours de cette journée, les jeunes recensés par les municipalités reçoivent une information sur la Citoyenneté, la Défense et les Forces Armées, les métiers de la Défense ainsi qu'une initiation au secourisme.

#### • Le volet optionnel :

- 1-- Une deuxième rencontre (sur volontariat) permet au jeune citoyen de faire plus ample connaissance des Forces Armées.
- 2-- La participation à des préparations militaires donne l'occasion au jeune volontaire de s'intégrer aux activités de Défense.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)

## DÉCHÈTERIES

**HORAIRES D'ETE**

Du 15 Avril au 15 Octobre

**HORAIRES D'HIVER**

Du 16 Octobre au 14 Avril

Pour plus d'informations sur les horaires  
et lieux des déchèteries :

[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)

**Le Lude 02.43.94.13.73****Horaires d'été :**

Lundi	9h -12h
Mardi	9h -12h
Mercredi	14h -17h30
Jeudi	9h - 12h
Vendredi	14h - 17h30
Samedi	9h -12 et 14h -17h30

**Horaires d'hiver :**

Lundi	10h -12h
Mardi	10h -12h
Mercredi	14h -17h
Jeudi	10h - 12h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h -12 h et 14h -17h

**Montval/Loir 02.43.46.72.24****Horaires d'été :**

Lundi	9h -12h et 14h -18h
Mardi	9h -12h
Mercredi	14h -18h00
Jeudi	9h - 12h
Vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
Samedi	9h -12 et 14h -18h

**Horaires d'hiver :**

Lundi	10h -12h et 14h -17h
Mardi	10h -12h
Mercredi	14h -17h
Jeudi	10h - 12h
Vendredi	10h - 12h et 14h - 17h
Samedi	10h -12h et 14h -17h

## GARE Montval/loir



Gare SNCF

Rue du Val de Loir

72500 Montval/Loir

**Horaires d'ouverture de la gare** (accès au guichet automatique de titres de transport TER)

du lundi au jeudi et samedi : de 5h à 21h

vendredi, dimanche et jours fériés : de 5h à 22h30

**Horaires d'ouverture du guichet**

du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 14h à 16h45

+Distributeur de titre de transport TER



[www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)

Pour connaître les horaires de départ : [www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/horaires/recherche](http://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/horaires/recherche)

## ERDF --&gt; ENEDIS



## Appli mobile "ENEDIS à mes côtés"



-Prenez connaissance des coupures d'électricité en cours sur le réseau et suivez le statut d'intervention, ainsi que l'heure de rétablissement du courant.

-Réalisez un auto-diagnostic pas à pas de votre installation, et bénéficiez d'une mise en relation facilitée avec un conseiller si les difficultés persistent.  
etc .....

**Dépannage Électricité**

24h/24 - 7j/7

**09.726.750.72**

(prix d'un appel local)

## • Demande de prestations à Enedis :

- raccordement
  - production d'électricité
  - élagage, relevé, savoir utiliser son compteur,
- vous avez une question ?

**09.69.32.18.82**

Formulaire en ligne à compléter pour toutes vos demandes :

[www.enedis.fr/aide\\_contact](http://www.enedis.fr/aide_contact)

## • Déploiement du compteur Linky

[www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous](http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous)

**0 800.054.659**

(appel gratuit)

## ► Santé

### • Cabinet d'ophtalmologie (nouveau)

Un cabinet d'ophtalmologie sous le nom **Ophtamaine** vient d'ouvrir ses portes, au **1 rue de la bascule**, à Château-du-Loir. On y trouvait précédemment un cabinet d'infirmières.

#### >> Le fonctionnement

"Après avoir pris rendez-vous auprès du secrétariat, les patients voient une de nos deux orthoptistes et le dossier est ensuite analysé par un de nos trois ophtalmologues, les docteurs Cherif, Laballe et Rottier", explique Anaïs, secrétaire au sein du cabinet. L'ambition des professionnels exerçant ici consiste à "répondre au problème de la désertification médicale ophtalmologique", poursuit Anaïs.

#### >> A partir de six ans

Concernant les enfants, la prise en charge se fait à partir de l'âge de six ans.

#### >> Les horaires

A noter que les horaires d'ouverture sont provisoires pour l'été.

Ils sont les suivants :

lundi et mardi : 8h30 à 12h30  
 mercredi: 8h30 à 12h30/ 14h à 18h,  
 vendredi: 8h30 à 12h30/14h à 18h.

La prise de rendez-vous s'effectue uniquement par téléphone au 02 52 50 00 58

Le cabinet dispose également d'un site Internet : [www.ophtamaine.fr](http://www.ophtamaine.fr)

#### • Hôpital

Château du Loir  
 5 rue St Martin  
 02.43.44.77.77  
 02.43.44.77.99  
[www.ch-chateauduloir.fr](http://www.ch-chateauduloir.fr)

Clocheville (enfants)  
 Boulevard Béranger  
 Tours  
 02.47.47.47.47

#### • Médecin généraliste

Dr Coltuneac Doïna  
 39 Anatole Carré  
 Vaas  
 02.43.38.82.57

#### • Association France Alzheimer Sarthe

13 rue Flore  
 72000 Le Mans  
 02.43.28.76.52

#### • Infirmiers

-> Vaas  
 Mr Lamour  
 02.43.46.84.83  
 Mme Oivron  
 06.79.66.75.81

Cabinet Château La Vallière  
 2 av. du Gal de Gaulle  
 02.47.24.13.13

Vouvray/Loir  
 ZAC du chêne vert  
 Anita BARDET  
 06.52.22.03.19

#### • Soins Infirmiers pour Personnes Agées à Domicile – SSIAD

M<sup>me</sup> Tiron- Infirmière coordinatrice  
 Place de la Mairie  
 72510 Pontvallain  
 02.43.46.37.55

#### • Maison de santé Montval sur Loir

1 rue Henri DUNANT  
 72500 Montval sur Loir

#### Médecins Généralistes :

**Dr Lidec – Lebourg – Varangot – Mejri** : 02.43.44.01.66

**Dr Broussaud** : 02.43.46.44.10

**Dr Gazhi** : 02.43.44.37.43

**Podologues** : 02.43.79.39.32

**Kiné** : 02.43.44.03.15

**Infirmiers** : 02.43.44.02.23

**Orthophoniste** : **Dr Allard Myriam** - 06.16.60.19.85

**Psychomotricien** : **M<sup>me</sup> Latournerie Eléonore** - 06.85.32.87.87

**Dietéticienne** : **M<sup>me</sup> Maret Sandra** - 06.22.52.61.95

#### • CPAM

Espace Loir et Bercé - 4 rue de la Bascule  
 72500 Château du Loir  
 Permanences : du lundi au vendredi 9h30–12h30 et  
 14h00–17h00 sauf le mercredi  
 (fermé le lundi pendant les vacances)

#### • MSA

Centre social intercommunal  
 Place Clémenceau  
 72500 Château du Loir  
 Permanences : tous les jeudis de 14h00 à 17h00

## ► Administratif

Tout renseignement administratif  
39.39 "Allô, service public "

• **Préfecture de la Sarthe**  
Place Aristide Briand  
72041 Le Mans Cedex 9  
02.43.39.72.72  
[www.sarthe.pref.gouv.fr](http://www.sarthe.pref.gouv.fr)

• **Sous Préfecture de La Flèche**  
36 rue Pape Carpentier  
BP 135  
72205 La Flèche Cédex  
02.43.48.12.76

• **Trésorerie de la Flèche**  
3 allée de la Providence  
72200 La Flèche  
02.43.94.01.56

• **Syndicat Mixte du Val de Loir**  
Collecte & Traitement des ordures Ménagères  
5 bd FISSON  
72800 Le Lude  
02.43.94.86.50  
[contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)  
[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)

• **Centre des Impôts – Cadastre**  
3 allée de la Providence  
72200 La Flèche  
02.43.48.54.10  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

• **Communauté de Communes Sud Sarthe**  
Président François BOUSSARD (Maire de Mansigné)  
5 rue des écoles  
72800 Aubigné Racan  
02.85.29.12.00  
[www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)

## ► Emploi

• **Mission Locale Sarthe et Loir**  
16 rue du 11 novembre  
72500 Montval/Loir  
02.43.79.24.87  
[chateauduloir@ml-sartheloir.fr](mailto:chateauduloir@ml-sartheloir.fr)



### P.A.I.O. DU LOIR

Jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'Emploi ou de Formation  
Espace Récollets (dans le même bâtiment que la bibliothèque),  
place Georges Clémenceau  
72500 Montval/Loir  
02.43.79.24.87

• **Pôle Emploi**  
Agence généraliste  
19 rue du mont sur loir  
72500 Montval/Loir  
39.49

• **ADECCO**  
Agence intérim  
70 rue Aristide Briand  
72500 Montval/Loir  
02.43.38.15.00

• **RANSTAD**  
Agence Intérim  
71 rue Aristide Briand  
72500 Montval/Loir  
02.43.38.14.14

• **SYNERGIE**  
Agence Intérim  
69 rue Aristide Briand  
72500 Montval/Loir  
02.43.79.25.38

## ► Divers

• **Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe**  
1 rue Bruyère  
72000 Le Mans  
02.43.82.21.46  
02.43.82.68.23

• **Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique**  
40 rue Bary  
72000 Le Mans  
02.43.85.66.01  
02.43.84.76.00

• **Service SPANC ENVIRONNEMENT**  
Dispositif d'assainissement non collectif  
Communauté de Communes  
Sud Sarthe  
5 rue des écoles  
72800 Aubigné-Racan  
02.85.29.12.23  
[spanc@comcomsudsarthe.fr](mailto:spanc@comcomsudsarthe.fr)

• **Aides financières pour améliorer votre habitat**  
POUR PLUS D'INFORMATIONS:  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.achenu.blogspot.fr](http://www.achenu.blogspot.fr)  
[www.sarthe.pref.gouv.fr](http://www.sarthe.pref.gouv.fr)  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.vallee-du-loir.com](http://www.vallee-du-loir.com)  
[www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)  
[www.archives.sarthe.com](http://www.archives.sarthe.com)  
[www.catho-du-loir.over-blog.com](http://www.catho-du-loir.over-blog.com)

[www.notrefamille.com](http://www.notrefamille.com)  
[www.caue-sarthe.com](http://www.caue-sarthe.com)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

## Transport Scolaire

### Écoles maternelle et primaire

#### École Maternelle et Primaire

Rue Principale  
72500 Chenu  
02.43.46.03.65



#### École Primaire

Rue Principale  
72800 St Germain d'Arcé  
02.43.46.03.48

Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire de la Fare (SIVOS de la Fare)

Service : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Commune	Point d'arrêt	Matin	Soir
St Germain D'arcé	Ecole primaire (st Germain d'arcé)	8H40	16h40
Chenu	Ecole primaire (Chenu)	8h50	16h50
St Germain d'arcé	Ecole primaire (st Germain d'arcé)	9h00	17h00

Transporteur : STAO 72

Inscriptions et renseignements à la mairie : 02.43.46.00.56

### Collège et Lycée



Aléop est le réseau de transport en commun régional des Pays de la Loire depuis 2019. Il comprend ainsi des trains régionaux, Aléop en TER, des lignes d'autocars issues majoritairement des anciens réseaux départementaux, ainsi que la liaison maritime entre l'île d'Yeu et le continent. Il n'a pas de personnalité juridique propre, il appartient au Conseil régional des Pays de la Loire.

#### • Inscription au transport scolaire de la Sarthe :

##### 1. Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en sur internet à l'adresse suivante :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transport-scolaires>

Il suffit ensuite de se laisser guider par le site, mais avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse mail valide
- d'une photo d'identité de votre enfant numérisé (au format jpeg, png ou gif - 5 Mo max), la photo doit être nette et sérieuse.

##### 2. Quel tarif ?

- 10 € par an et par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train;
- la gratuité applicable dès le 3ème enfant transporté;
- demi-tarif (55 €) si votre enfant est scolarisé en regroupement pédagogique intercommunal (RPI);
- possibilité de règlement en 3 fois par prélèvement bancaire.

*Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez vous rendre à la Maison des services publics la plus proche de votre domicile, dans l'établissement scolaire de votre enfant, ou encore à votre Mairie qui offre peut-être un accès à internet.*

#### • Horaires :

**Itinéraire : 071/002A**    **Départ : Chenu**  
**Service : L-M-M-J-V**    **Arrivée : Montval/Loir**

Heure	Point d'arrêt
07h13	CHENU - RD 30 - La Gourdinellerie (embt)
07h15	CHENU - RD 30 / RD 281 - Carrefour
<b>07h18</b>	<b>CHENU - Abribus Place de l'Eglise</b>
07h26	CHENU - RD 215 - le souci
07h39	MONTVAL/LOIR - Park.College Lycee Chateau /Loir
--	MONTVAL-SUR-LOIR - College St Jean (Chateau du Loir)
07h50	MONTVAL-SUR-LOIR - LycéeProfessionnel(Chateau/Loir)

**Itinéraire : 071/001R**    **Départ : Montval/Loir**  
**Service : L-M--J-V**    **Arrivée : Chenu**

Heure	Point d'arrêt
16h35	MONTVAL/LOIR - Park.College Lycee Chateau /Loir
17h24	CHENU - RD 30 - La Gourdinellerie (embt)
17h26	CHENU - RD 30 / RD 281 - Carrefour
<b>17h28</b>	<b>CHENU - Abribus Place de l'Eglise</b>

**Itinéraire : 071/002R**    **Départ : Montval/Loir**  
**Service : L-M-M-J-V**    **Arrivée : Chenu**

Heure	Point d'arrêt
17h42	MONTVAL-SUR-LOIR - LycéeProfessionnel(Chateau/Loir)
18h10	MONTVAL/LOIR - Park.College Lycee Chateau /Loir
18h37	CHENU - RD 30 - La Gourdinellerie (embt)
18h40	CHENU - RD 30 / RD 281 - Carrefour
<b>18h42</b>	<b>CHENU - Abribus Place de l'Eglise</b>
18h47	CHENU - RD 215 - le souci

**Itinéraire : 071/002R**    **Départ : Montval/Loir**  
**Service : MERCREDI**    **Arrivée : Chenu**

Heure	Point d'arrêt
12h45	MONTVAL-SUR-LOIR - Lycée Professionnel (Chateau/Loir)
13h10	MONTVAL/LOIR - Park.College Lycee Chateau /Loir
13h36	CHENU - RD 30 - La Gourdinellerie (embt)
16h37	CHENU - RD 30 / RD 281 - Carrefour
<b>16h39</b>	<b>CHENU - Abribus Place de l'Eglise</b>
16h43	CHENU - RD 215 - le souci

Retrouvez l'ensemble des horaires et de points d'arrêts à l'adresse suivante : <https://aleop.paysdelaloire.fr/horaires-3>

## Clic



Le **CLIC** est un lieu d'accueil et d'écoute, un guichet de proximité à disposition des personnes âgées de 60 ans et plus, de leur entourage, ainsi qu'aux professionnels du secteur social et de la santé.

**C'est un service gratuit qui ne délivre ni soins ni prise en charge au domicile mais assure :**

**1-Une mission d'information à propos du maintien à domicile et le retour d'hôpital**

- Aide à domicile
- Soins à domicile
- Portage des repas
- Amélioration de l'habitat
- Téléalarme
- Recherche de structures d'hébergement
- Accompagnement dans la recherche d'aides financières et d'accès aux droits

**2-Une mission de coordination**

- Par l'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'accompagnement en tentant de mettre en place des réponses rapides, complètes et coordonnées.
- Par des réunions d'échanges mensuelles avec les partenaires

**Espace Santé - Place du Chanoine Tarot  
72510 PONTVALLAIN**

02.43.79.23.10 / 02.43.79.01.36  
[clic.sudsarthe@wanadoo.fr](mailto:clic.sudsarthe@wanadoo.fr)

**• Coordinatrice :**

**Marie-Paule HIVER**

**Secrétaire : Aurore HOUDIN**

Ouverture le lundi de 9h à 12h et 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30

Rencontre au domicile sur RDV

Le CLIC Sud Sarthe intervient dans les communes suivantes:  
Aubigné-Racan, Cérans-Foulletourte, Château-l'Hermitage, Chenu, Coulongé, Dissé-sous-le-Lude, La Bruère-sur-Loir, La Chapelle-aux-Choux, La Fontaine-Saint-Martin, Luché-Pringé, Le Lude, Mansigné, Mayet, Oizé, Pontvallain, Requeil, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Jean-de-la-Motte, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude, Verneil-le-Chétif, Yvré-le-Pôlin.

## Services à la personne

### Besoin d'aide ? « Familles Rurales » s'occupe de tout.

• Ménage • Repassage • Garde d'enfants • Courses

• Aide au maintien à domicile • Préparation des repas • aide à la toilette

- Personnel compétent
- Evaluation individualisée des besoins
- Devis gratuit
- Formalités administratives simplifiées
- Services agréés par l'Etat
- Aides financières possibles des caisses de retraite, du Conseil général (APA), des mutuelles...
- Possibilité de paiement par CESU

**Contact : Nelly CIRET** Responsable de Secteur Familles Rurales du canton du Lude

vous accueille le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h. Déplacement au domicile sur rendez-vous.



Sarthe

**Centre Social**  
**Allée de l'Ancienne Gare**  
**LE LUDE**

**02.43.45.14.71**

[le-lude.sad@wanadoo.fr](mailto:le-lude.sad@wanadoo.fr)

**Nourrices agréées :**

● **Maryline MÉNARD**

Les Quantières  
02.43.46.01.23

● **Patricia LERAT**

La Gagnerie  
02.43.46.04.10

● **Charlène BEAUMÉ**

La Gagnerie  
07.86.92.68.19

**Famille d'accueil thérapeutique:**

● **Annie Jouvét**

la Croix Blanche

Pour plus de renseignements s'adresser à la mairie.

**Employées Familiales Aide Ménagère:**

● **Jacqueline Aubin**

Grandsart

06.31.75.04.16

## Santé et social

### • Hôpital François de Daillon



#### ➤ Présentation

L'Hôpital François de Daillon est un établissement public de santé, il a une capacité désormais de 134 lits suite aux travaux de 2015 soit

- 40 lits de soins de suite et de réadaptation
- 20 lits de soins de longue durée (USLD)
- 74 lits d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont 14 lits PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés).

L'Hôpital assure aussi des journées d'informations et de formations comme par exemple :

- formation aux aidants familiaux de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ;
- formation aux patients et aidants diabétiques.

L'hôpital vous propose également des **consultations spécialisées** qui ont lieu à la **maison médicale** toute proche de l'hôpital.

#### Infos Pratiques

##### • Adresse

Hôpital local François de Daillon (Le Lude)  
Chemin des Bichousières  
72800 Le Lude

##### • Coordonnées

> Standard : 02.43.48.48.48  
> Fax général : 02.43.94.52.14  
> Courriel : [contact@hopital-lude.com](mailto:contact@hopital-lude.com)

#### Pour plus d'informations:

02.43.48.48.48 (standard de l'hôpital) ou connectez-vous sur le site :  
<http://www.ch-polesantesartheoir.fr/124/consultations-de-proximite.html>

### • Maison médicale pluridisciplinaire •

Vous avez la possibilité de consulter à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, située au :

1 Bis chemin des Bichousières

Elle regroupe différents professionnels de santé en un même lieu, à proximité de l'hôpital.

#### ➤ Consultations Spécialisées :

Les consultations vous sont proposées en partenariat avec le Pôle Santé Sarthe et Loir du Bailleul (PSSL):

##### ▶ Chirurgie Digestive et Viscérale

Docteur Jean-Louis Bourgois  
Le lundi matin des semaines paires.  
Rdv à prendre au PSSL au : 02.44.71.31.90

##### ▶ Consultations de Pédiatrie

Docteur Hery Zo Rakotomalala  
Le 1<sup>er</sup> mardi du mois.  
Rdv à prendre au PSSL au : 02.44.71.31.90

##### ▶ Consultation Mémoire

Docteur Pierre Stéphane  
Le 2<sup>ème</sup> mardi et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois.  
Rdv à prendre au PSSL au : 02.44.71.31.53

##### ▶ Consultation Neuropsychologie

Docteur Tatiana Come Durant  
Mme Lucie Mercier  
Le 2<sup>ème</sup> mardi et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois.  
Rdv à prendre au PSSL au : 02.44.71.31.53

##### ▶ Consultation de Cardiologie

En partenariat avec le centre hospitalier du Mans

Docteur Claude Philippe  
Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois.  
Rdv à prendre au PSSL au : 02.43.48.48.48



#### ➤ Autres Professionnels de Santé :

**Un nouveau dentiste vient d'intégrer en mars 2017 la maison de santé, le Dr Tahar-Abbes.**

##### ▶ Médecins Généralistes

Docteur Véronique Guyomard  
Rdv au : 02.44.46.00.18  
Docteur Michel Ravoisier  
Rdv au : 02.44.46.00.10

##### ▶ Infirmiers

M. Yohann Roseberg  
Rdv au : 02.44.46.00.12 / 06.61.13.90.56  
M<sup>me</sup> Perrine Defosse  
Rdv au : 02.44.46.00.12 / 06.70.36.28.33  
M<sup>me</sup> Sandra Cogne  
Rdv au : 06.58.20.12.14

##### ▶ Diététicienne

M<sup>me</sup> Sandra Maret  
Rdv au : 06.22.52.61.95

##### ▶ Dentiste

Docteur Tahar-Abbes  
Rdv au : 02.44.46.00.18  
du lundi au vendredi  
de 9h00-12h00 et de 13h30-17h00

##### ▶ Masseurs kinésithérapeutes

M. Jacek Slomkowski  
Rdv au : 02.44.46.00.15  
M. Etienne Bonnot  
Rdv au : 06.72.45.45.88  
M. Damian Szczepko  
Rdv au : 02.44.4600.15/06.46.30.31.57

##### ▶ Ostéopathe

M<sup>me</sup> Sandy Peslier  
Rdv au : 06.86.46.08.82

##### ▶ Assistante sociale

M<sup>me</sup> Cécile CHEVREUX  
Le mardi (sauf 4e) de 9 h 15 à 12 h sur rendez-vous  
Le jeudi de 9 h 15 à 12 h sur rendez-vous  
Les rendez-vous sont à prendre à l'antenne de Mayet  
au 02.43.38.18.20.

+ Santé au travail 72

+ Médecine du travail MSA

+ PMI (Protection Maternelle et Infantile)

## ● L'équipe de rédaction ●

### De gauche à droite :

Marie Narbonne, Edouard Gouyé,  
Thierry Lecerf, Gilles Rochette,  
Eric Martineau, Elodie Pichonneau.



### Remerciements :

- à Marie Odile Huyghues-Despointes, secrétaire de Mairie pour sa disponibilité et son aide.
- à Yves De Saint Jean pour son article.
- à Andy pour la réalisation du bulletin municipal.

**L'équipe de la rédaction est ouverte à toutes suggestions, idées.**

**Vous êtes invités à transmettre toutes les informations :**

- à la mairie
- par mail : [lecatonicien@free.fr](mailto:lecatonicien@free.fr).
- sur le blog suivant : [achenu.blogspot.fr](http://achenu.blogspot.fr)

Nombre d'exemplaires : 250

## Numéros de téléphone

### **EDF**

pour un dépannage :  
09.72.67.50.72

Remise en service :  
part. : 09.69.32.15.15  
pro. : 08.10.333.683

### **Téléphone**

pour un dépannage : 10.13

### **EAU**

09.69.32.35.29

SAMU ..... 15  
POMPIER ..... 18  
POLICE ..... 17  
Appel Urgence Européen ..... 112

Gendarmerie Mayet ..... 02.43.46.60.04  
Gendarmerie Le Lude ..... 02.43.94.60.17  
Pharmacie de garde ..... 32.37

Centre Hospitalier CDL ..... 02.43.44.77.77  
Disparition Enfant ..... 116.000  
Enfance maltraitée ..... 119  
Centre Anti-Poison ..... 02.41.48.21.21  
SOS Amitié ..... 02.43.84.84.84  
SOS main ..... 02.38.79.60.95

### Problèmes de nids de guêpes, frelons ....



ARBOR ECOBOIS  
La forge  
72350 Mayet  
06.63.63.51.59

RAMELLO Ludovic  
La grande maison  
49490 Broc  
06.71.11.33.85

Sarthe Guêpes • Frelon  
3 ch beauregard  
72500 Montval-Sur-Loir  
06.77.90.61.15

# Les Entreprises de Chenu

## • Artisans/Commerçants

### Andy Créations

Agence de Communication  
16 ter rue principale  
07.83.51.30.48  
02.43.79.55.35  
  
contact@andy-creations.fr  
www.andycreations.fr

### "La Pom'Gourmande"

Fabrice CALTREAU  
Restaurant - Bar - Dépôt de pain  
Poste  
11 place de l'Eglise  
06.86.53.40.11  
02.43.44.83.66

### Bruno BRIMBAL

Café Concert - Café de la Gare  
8 place de la Gare  
02.43.46.00.67  
06.52.20.41.77  
bunobrimb@free.fr

### Christophe GONNIN

Plombier - Chauffagiste  
Beau Soleil  
02.43.46.46.17  
06.80.67.90.88  


### M & M<sup>me</sup> DELOUCHE

Cactus production  
La Grande Vallée  
02.43.44.67.64  
07.85.62.14.46  
lecactus37@hotmail.fr

### Thierry LECERF

Cours particuliers à domicile  
Mathématiques-Informatique  
La Vallée des Pots  
02.43.79.14.07  
thierry.lecerf@free.fr  


### Nicolas CLOAREC

Ventilation-Clim.-Traitement d'air  
Bâtiment-Industrie-Agro-Alimentaire  
22 rue Principale  
02.43.44.24.03  
06.18.03.63.62

### Xavier NARBONNE

Sculpteur pierre et bois  
L' Aître Chotard  
06.87.00.81.25  
xavier\_narbonne@orange.fr

### Jules CLOAREC

Charpente - Couverture  
6 rue St Jean  
02.43.46.48.45

### Patrick SION

Loca'sion Produc'sion  
12 rue St Jean  
02.43.44.68.98  
06.09.79.53.03  
patrick@locasion.fr  
www.locasion.fr  


### Ets SOREAU-MOUNIER

Mécanique agricole  
14 Grand'rue  
02.43.46.00.73  
02.43.46.04.49

### Old School Photography

Jo DEZECOT  
06.72.89.90.17  
jo\_dz@msn.com  
www.jingoo.com/jodezeco  


## • Tourisme

### Le TUFFEAU

Odile GAUTIER  
Gîtes de France  
02.43.46.57.54  
www.gites-de-france.com  


### Villa des Roses - Meublé de tourisme

Eric MARTINEAU  
<http://villadesroses-chenu.blogspot.fr/>  
02.43.46.00.97  
06.31.51.59.56

## • Arboriculteurs

### Gerfruit (SA)

La Portière  
02.43.46.01.56

### GYPTEAU Pierre

La Guerrinière  
02.43.46.01.10

### LERAT Jean-Louis

La Chouanière  
02.43.46.01.09

### MARTINEAU Eric

Les Quantières  
02.43.46.01.62

### PORCHERON Fabrice

La Croix  
02.43.46.00.82

### Les Vergers de Chantesaie

Chantesaie  
02.43.46.00.70